
CONSEIL SYNDICAL du 12 octobre 2020

Rapport n° 20201012 - 18

Objet : Débat d'orientation budgétaire pour le budget 2021

Mesdames, Messieurs,

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue une étape incontournable de la procédure budgétaire dont la tenue a vocation à éclairer le vote des élus et dont l'absence entache d'illégalité la délibération relative à l'adoption du budget primitif.

Conformément à l'article L.2312-1 du CGCT, il doit se tenir au sein du Conseil Syndical dans les 2 mois précédant le vote du budget primitif. Au cours de ce débat, des orientations doivent être fixées ou entérinées pour permettre l'élaboration du projet de Budget Primitif.

Le contenu de ce rapport a été précisé par décret n°2016-841 en date du 24 juin 2016 et codifié à l'article D.2312-3 du CGCT.

Dans un contexte de crise sanitaire et de renouvellement de nos instances, l'année 2020 est cependant restée une année de développement pour le SMEA31, avec l'adhésion de nouvelles collectivités.

Même si la situation financière de notre collectivité a permis d'aborder la période de confinement dans les meilleures conditions possibles, cette situation a eu des impacts forts sur la réalisation du budget 2020 :

- des dépenses initialement prévues pour l'entretien ou la réalisation de nouveaux équipements ont été dans les faits consacrées à la protection des agents,
- des dépenses nouvelles, liées aux consignes sanitaires nationales, ont dû être mises en œuvre sans délai, c'est notamment le cas du traitement des boues.

Dans ce cadre, et dans l'attente de la validation du projet pour le mandat 2020-2026, le budget 2021 va s'adapter à la demande de services, en prenant comme point d'équilibre, le tarif unique, la qualité de service en régie et les opérations d'investissement à mettre en place pour répondre aux besoins de nos territoires :

1. Structurer et adapter les services pour une plus grande efficience

La convergence vers les tarifs uniques de l'eau et de l'assainissement collectif doit s'achever en 2022. L'année 2021 sera donc une année de transition vers les tarifs objectifs fixés en 2017. Cette démarche est complétée par la poursuite de la mensualisation et de la mise en place d'une facture unique eau et assainissement.

En matière de Ressources Humaines, les principaux projets mis en œuvre au cours de l'année 2020 seront déployés en 2021 : nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP), temps de travail, télétravail et action sociale.

La poursuite du rattrapage des amortissements se poursuivra en 2021.

Les éléments de dette sont présentés de manière détaillée, la gestion active de la dette permet d'avoir une composition de l'ordre de 98 % d'emprunt avec un risque faible et seulement 0.2 % avec un risque élevé.

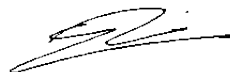
Un point en annexe présente les propositions de gestion de la connaissance des réseaux et le projet de développement de l'activité de centrales hydro-électriques.

2. Mise en place du PPI assainissement et finalisation de celui de l'eau potable

Au vu des éléments résultant des schémas eau et assainissements conduits en 2018 et 2019, les membres des commissions territoriales, après de nombreuses réunions de travail et de concertation, ont décidé d'étudier toutes les opérations recensées. Il en résulte une hiérarchisation et une programmation de 2019 à 2026 pour l'assainissement collectif. En conséquence, pour 2021, le programme d'investissement et notamment son chapitre 23 s'appuie sur cette programmation. Ce travail, décalé en 2020 du fait de la crise sanitaire, sera également mis en place en 2021 pour les opérations d'investissement du budget de l'eau potable.

L'annexe jointe reprend tous les éléments permettant d'avoir un débat construit sur des données financières et d'activité.

Il appartient au Conseil Syndical de bien vouloir en débattre.



Sébastien VINCINI
Président du Syndicat Mixte
de l'Eau et de l'Assainissement
de Haute-Garonne

Annexe : Données financières et d'activité et prospective

1. Structurer et adapter les services pour une plus grande efficacité

➡ Le personnel

📊 Masse salariale et effectifs

	<u>BP 2019</u>	<u>CA 2019</u>	<u>BP 2020</u>	<u>Prévisionnel CA</u> <u>2020</u>	<u>Prévisionnel BP</u> <u>2021</u>
<u>Masse salariale</u>	15.8 M€	15.4 M€	16.9 M€	16.2 M€	17.2 M€

Nous comptons :

117 agents mis à disposition par le CD31 (dont 2 sur le départ avant la fin de l'année 2020)

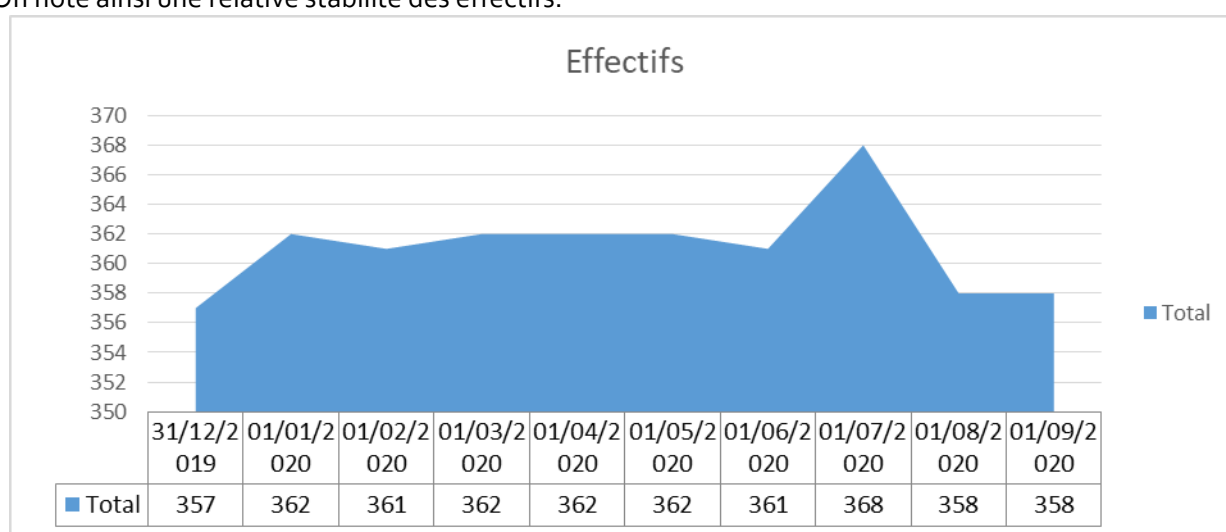
2 agents contractuels du CDG31

239 agents Réseau 31

Soit au total : 358 agents en poste à la date du 01/09/2020.

Il faut ajouter à ce total des postes non pourvus, mais prévus dans les crédits budgétaires.

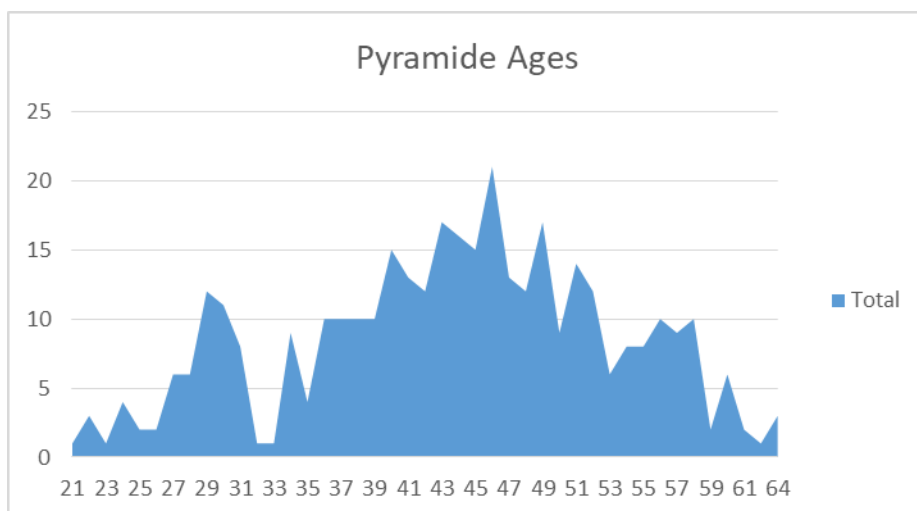
On note ainsi une relative stabilité des effectifs.



La masse salariale prévue dans le BP 2021 devrait être largement revue à la hausse en raison :

- d'une part, de l'impact de la mise en place du nouveau régime indemnitaire, le RIFSEEP, avec la volonté marquée de valoriser les primes des agents, permettant de reconnaître la technicité et la pénibilité des métiers et de participer au renforcement de l'attractivité de Réseau31. L'enveloppe prévue est de 600 000 euros,
- d'autre part, de l'augmentation de la cotisation pour l'assurance du personnel, liée au changement de profil de l'absentéisme de la collectivité, détaillé en suivant. Le taux de 3.44% passera à 3.96% au 1^{er} janvier 2021. L'estimation de l'augmentation de la cotisation est à hauteur de 40 000 euros,

Pyramide des âges et développement des compétences



Le profil des agents de la collectivité est relativement jeune.

Un certain nombre de départs à la retraite est tout de même à envisager sur les années à venir. Aussi, il sera capital de valoriser et perpétuer certaines compétences pour anticiper cette perte de connaissance de l'historique des sites et des enjeux.

En conséquence, il est d'ores et déjà nécessaire de développer et valoriser les formations en interne et donc mettre en œuvre les formations de formateurs pour les habiliter à exercer du tutorat.

Par ailleurs, nous poursuivons le recrutement par le biais de l'alternance, de l'apprentissage, et mettons en œuvre l'accueil de stagiaires. Ces perspectives permettent l'arrivée régulière de jeunes agents hautement qualifiés dans des filières très spécifiques.

Cette démarche d'anticipation des besoins de la collectivité trouve son écho dans un basculement de la stratégie RH vers une logique de GPEEC – Gestion Prévisionnelle des Effectifs des Emplois et des Compétences.

Analyse de l'absentéisme et de la maladie

On note un profond changement du profil de la collectivité dans l'analyse de l'absentéisme et de la maladie ordinaire des agents.

En 2019 et par comparaison avec les deux années précédentes, on a comptabilisé moins d'arrêts de travail, mais ils sont plus longs, avec un rebond des arrêts liés aux accidents du travail et à la maternité.

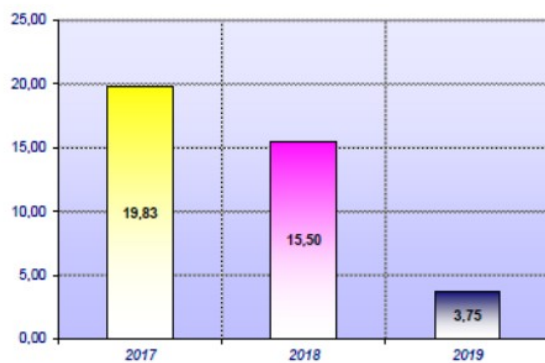
Evolution de la maladie ordinaire

Année de référence	2017	2018	2019	Évolution *	
Proportion d'agent absent (en %)	40,54%	39,19%	4,95%	-87,36%	📉
Durée moyenne d'arrêt (en jours)	8,57	12,52	94,82	657,42%	📈
Nombre de jours d'arrêt / agent employé	8,18	9,14	4,70	-48,57%	📉
Taux d'absentéisme (en %)	2,24%	2,50%	1,29%	-48,57%	📉
Taux de fréquence	737,22	529,82	27,22	-94,86%	📉
Taux de gravité	6,32	6,63	2,58	-61,08%	📉

* Évolution annuelle 2018/2019

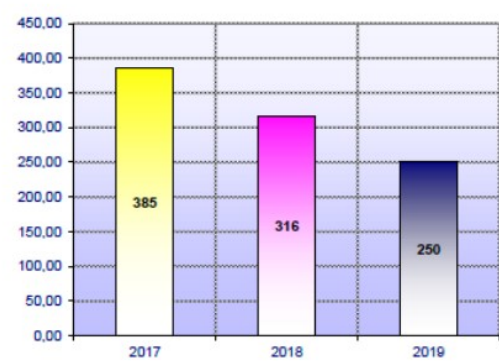
Analyse par mois du nombre de sinistres

Moyenne mensuelle

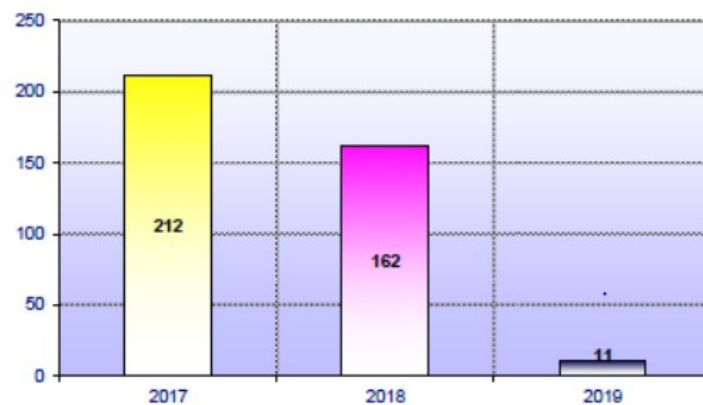


Analyse par mois du nombre de jours d'absence

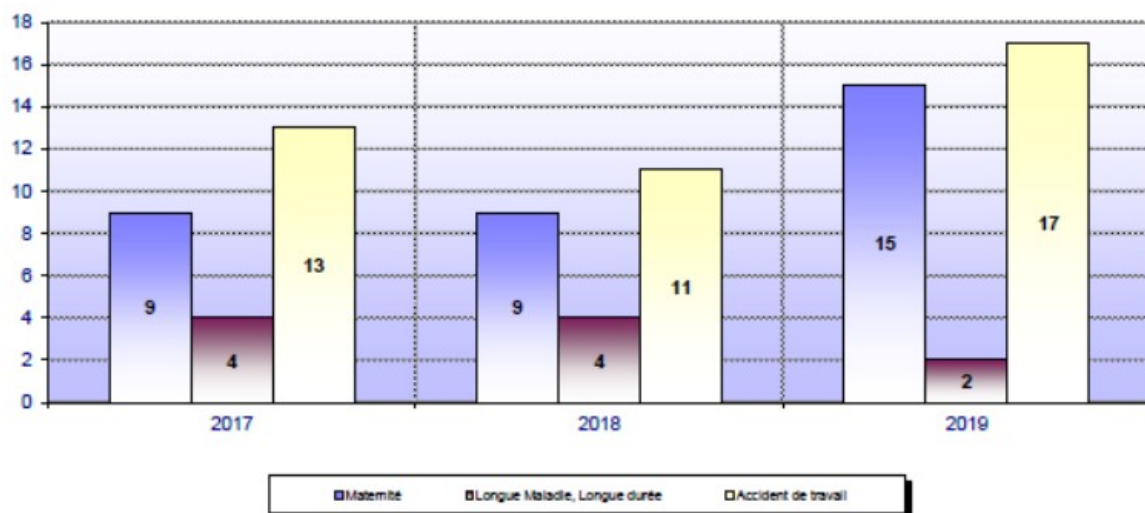
Moyenne mensuelle



Nombre de sinistres en maladie ordinaire avec arrêts



Nombre de sinistres avec arrêts



L'optimisation des formations

La priorité repose sur la mise à niveau des agents sur les formations obligatoires et leur recyclage, en particulier celles liées à la sécurité des agents et à la maintenance des moyens techniques.

L'année 2020 a été particulière en raison du contexte sanitaire, aussi la plupart des formations programmées a dû être différée.

La difficulté majeure reste de se confronter à l'absence des agents sur le terrain ou dans les services pendant ces sessions de formations. Elles sont pour autant incontournables.

En 2021, il est prévu d'achever la réalisation du plan de formation de la collectivité afin d'optimiser les coûts de formation et parachever le développement des compétences techniques spécifiques des agents. Par ailleurs, le renforcement du partenariat avec le CNFPT permettra que ce dernier prenne à sa charge, en plus des formations classiques, dont celles dévolues au management, nombre de formations liées à la sécurité qui sont coûteuses (AIPR, travail en hauteur, port des EPI, etc) venant réduire le recours aux partenaires privés.

L'amélioration continue des conditions de travail et la création d'une force sociale Réseau31

Le dernier trimestre de l'année 2020 verra l'accomplissement des projets RH pour lesquels des comités de pilotage composés d'un panel d'agents représentatifs et de membres d'organisations syndicales ont travaillé tout au long de l'année, avec une mise en œuvre en 2021 :

- le déploiement de l'Action sociale avec la constitution d'une Amicale propre à Réseau31,
- la mise en œuvre officielle du télétravail initiée de manière informelle pendant le confinement,
- la mise en place du nouveau régime indemnitaire, le RIFSEEP,
- la mise en conformité avec la réglementation en matière de temps de travail (aujourd'hui le temps de travail sur la structure est de 1540 heures),

Les projets RH prévus en 2021 iront dans le sens de la transparence, de la concertation et de la communication en privilégiant le bien-être au travail et la qualité du service rendu au public.

Sont également envisagées :

- des actions de prévention psychologique à destination des équipes,
- la mise en place d'une convention de groupe pour la garantie prévoyance – maintien de salaire,

En parallèle, la modernisation et l'actualisation des outils RH permettra à chacun d'asseoir son positionnement et son appartenance à la collectivité. Dans ce cadre, un nouveau projet sera mise en œuvre, pour accorder davantage de transparence sur les règles et critères de nomination pour les promotions internes et avancements de grades.

Sont aussi prévues : la refonte des grilles pour les entretiens professionnels, la mise à jour de toutes les fiches de postes et la mise en œuvre d'un plan de formation.

L'ensemble de ces projets se poursuivra en collaboration avec les partenaires sociaux et en concertation avec les agents qui seront régulièrement informés de leur avancée.

Les indicateurs financiers

Les indicateurs de ratios de désendettement ne peuvent être regardés comme pour les communes ou intercommunalités au regard d'une strate démographique. Le ratio de désendettement s'appréhende au niveau des durées d'amortissement des biens. Ici la durée d'amortissement est de 60 ans que ce soit pour les ouvrages ou les réseaux. En conséquence, une durée de désendettement de 16 années est une durée faible, si l'on considère que pour les bâtiments la durée d'amortissement est souvent de 20 à 25 ans.

2020 Eau	
Epargne brute :	Epargne nette :
2 066 059,00	832 359,00
Ratios désendettement	
4,36	

2020 Asst	
Epargne brute :	Epargne nette :
4 080 075,89	-274 843,11
Ratios désendettement	
15,44	

Les autres indicateurs sont inclus dans les prospectives ci-jointes. L'évolution des dépenses, les épargnes nettes et brutes à venir, les investissements, les subventions et les emprunts.

Les tarifs

Les tarifs concernés, sont ceux de l'eau potable, de l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif, de la fourniture d'eau brute et le bordereau des prix.

Une importante réflexion financière a été initiée début 2017 dont l'objectif initial était le vote de tarifs par Commission Territoriale, et qui a abouti à la décision d'un tarif unique à l'échelle de Réseau31. Certains tarifs ont atteint cet objectif dès 2018, pour ceux dont les écarts étaient conséquents (en augmentation, comme en diminution) un étalement a été décidé pour atteindre un tarif cible soit en 2020, soit en 2022.

Les élus, forts de valoriser l'égalité de service quelle que soit la commune d'intervention, ont mis en avant le principe de solidarité notamment au niveau de la réalisation du programme d'investissement de Réseau 31. La proposition de tarif unique a trouvé son point d'équilibre entre les trois éléments suivants :

- Tarif permettant de ne pas faire subir de trop importantes hausses aux usagers et au Syndicat d'être attractif pour de nouvelles adhésions.
- Tarif permettant d'avoir un niveau d'investissement permettant d'avoir un programme d'opérations de travaux conséquent.
- Tarif permettant de maintenir la masse salariale à un niveau calibré sur les interventions en régie et non en sous-traitance avec une qualité de service constante.

Cette étude a été réalisée en dehors des transferts partiels pour lesquels le SMEA n'a pas la maîtrise des tarifs. Ces collectivités décident et financent les travaux en fonction de leur propre budget et en conséquence de leur tarif.

Pour rappel, les tarifs cibles sont les suivants, en 2020 (pour 120 m3) :

- Eau Potable : 1.615 € HT
- Assainissement : 1.650 € HT

Ces tarifs, avec une augmentation de 2 % par an, seront en 2022 à :

- Eau Potable : 1.680 € HT
- Assainissement : 1.700 € HT

➡ Les amortissements

Depuis l'exercice 2014, le travail de rattrapage des amortissements a été initié et bien avancé. Le travail s'effectue de concert entre le comptable et l'ordonnateur. Ce travail de rattrapage s'est intensifié depuis l'exercice 2017, et va aboutir en 2021 avec une grande partie de rattrapage des immobilisations mises à disposition. Une personne est spécialement affectée à la Paierie départementale pour mettre à jour les comptes afin que le SMEA31 puisse effectuer l'intégration de l'actif et le rattrapage des amortissements. Un agent Réseau31 a été recruté à cet effet sur 9 mois afin de saisir toutes les fiches de travaux.

Le rattrapage des chapitres 20 et 23 est l'objectif pour 2020 et se poursuivra sur l'année 2021.

En ce qui concerne les rattrapages des amortissements des différents adhérents, celui-ci doit s'effectuer par le biais d'une intégration dans le logiciel des immobilisations par le fournisseur et à partir d'un fichier normé, et en fonction de l'avancée du travail réalisé par la Paierie Départementale.

En 2019, vu le peu d'actif que nous avons reçu de la paierie départementale (et le prix du traitement de l'intégration par GFI), nous avons choisi d'attendre 2021 pour faire une deuxième intégration des actifs des adhérents.

ASSAINISSEMENT :

➤ Rattrapage des amortissements:

En 2018, 88 PV signés avec nos adhérents ont été intégrés dans la comptabilité. Les années 2018 et 2010 ont pu être mandatées. Début 2019 il restait :

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
1 338 367.73	1 675 884.01	1 671 039.20	1 666 574.01	1 611 569.12	1 594 272.36	1 593 595.03
Rattrapés en 2019					Rattrapés en 2020	

➤ Annuité estimée des amortissements

Le prix de l'assainissement doit couvrir les dépenses de fonctionnement, comprenant l'annuité de la dette mais également l'annuité de la dotation aux amortissements.

Afin de déterminer si le prix est adapté alors même que tous les amortissements ne sont pas saisis en comptabilité, voici la démonstration de l'estimation réalisée :

Annuité 2020 (comprenant les 88 PV rattrapés)	2 900 000 €
Annuité (biens à passer du chapitre 23 au 21) : 65 M€/60 ans	1 083 000 €
Annuité estimée (PV non intégrés par la Paierie et en comptabilité)	1 000 000 €
Total	4 983 000 €

Ce total permet d'en déduire que le tarif de l'assainissement couvre bien la dotation aux amortissements avec en plus le rattrapage étalé sur plusieurs années puisqu'au budget 2020, la dotation inscrite est de 6 517 000 €. Et qu'en DM1 de nouveaux crédits pourront être saisis.

EAU POTABLE:

➤ Rattrapage des amortissements:

Le rattrapage s'est effectué en 2018 et les annuités actuelles sont de : 900 000 €.

➤ Annuité estimée des amortissements

Annuité 2020 (comprenant les PV rattrapés)	900 000 €
Annuité (biens à passer du chapitre 23 au 21) : 22M€/60 ans	366 000 €
Total	1 266 000 €

Ce total permet d'en déduire que le tarif de l'eau potable couvre bien la dotation aux amortissements avec en plus le rattrapage étalé sur plusieurs années puisqu'au budget 2020, la dotation inscrite est de 3 600 000 €.

➡ Les travaux en régie

Depuis 2014, la mise en place de la valorisation des travaux en régie a permis d'effectuer des opérations d'investissements. Ces opérations ont été réalisées par le personnel de Réseau 31 et sont intégrées dans le patrimoine pour être amorties.

	2015	2016	2017	2018	2019
Valorisation des heures agents	381 124	224 456	203 963	427 446	366 423
Total heures + fournitures	623 289	373 942	269 268	711 615	574 683

➔ La dette

A ce jour, les budgets Eau et Assainissement, budget principal et micro-centrale ont des emprunts pour les importants travaux structurants réalisés. Ces emprunts ont été soit contractés par la collectivité adhérente, soit par Réseau31 dans le cadre de nouvelles opérations. En 2019 et 2020, les demandes d'emprunts ont fait l'objet de dossiers déposés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC) au titre des enveloppes sur fonds d'épargne pour la période de 2013 à 2017. Ces prêts peuvent être consentis sur des durées exceptionnelles (40 ans pour une station d'épuration) à des taux indexés sur le livret A (0.5%) + 0.75 point (soit 1.25 %). Aujourd'hui, le plan de relance du gouvernement a réduit cette marge à 0.60 (soit 1.15%). Les dossiers sont déposés pour l'eau comme pour l'assainissement, la microcentrale et la chaussée de St Martory. Des emprunts complémentaires peuvent être sollicités sur le marché bancaire dans le cas d'opérations peu subventionnées. Pour 2021, le fonctionnement sera identique avec un partenariat fort avec la CDC, qui selon les assises de l'eau devraient allonger la durée des prêts liés à l'environnement, soit sur 60 ans.

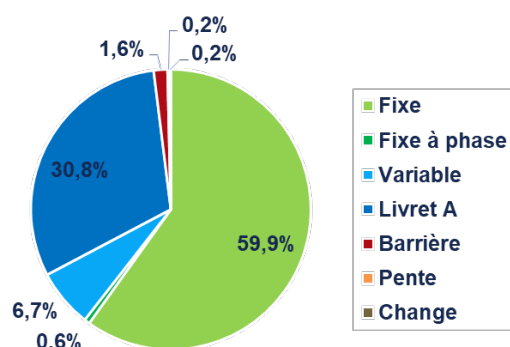
Pour le budget principal :

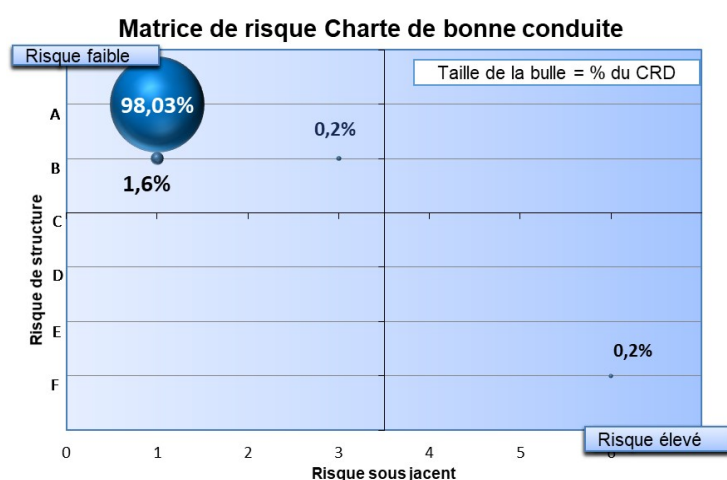
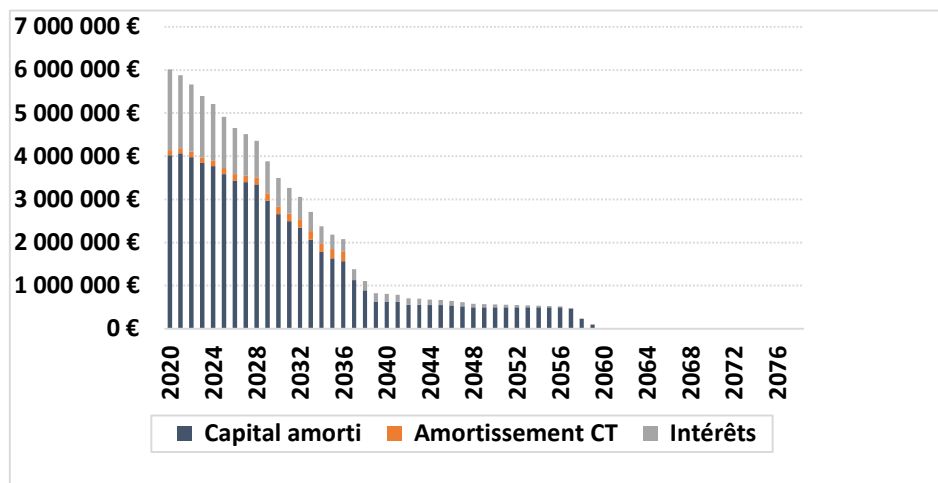
Caractéristiques de la dette au :	15/09/2020	31/12/2019
Votre dette est de	68 250 €	68 250 €
Son taux moyen s'élève à	1,50%	1,50%
Sa durée résiduelle moyenne est de	38 ans et 2 mois	38 ans et 11 mois
Sa durée de vie moyenne est de	19 ans et 7 mois	19 ans et 11 mois

Pour l'assainissement :

Caractéristiques de la dette au :	31/12/2019	15/09/2020	Ecart
Votre dette est de	65 812 522 €	63 080 466 €	- 2 732 056 €
Son taux moyen s'élève à	2,88%	2,82%	- 0,06%
Sa durée résiduelle moyenne est de	20 ans et 8 mois	20 ans et 4 mois	- 4 mois
Sa durée de vie moyenne est de	11 ans et 1 mois	10 ans et 11 mois	- 2 mois

Répartition du risque de taux



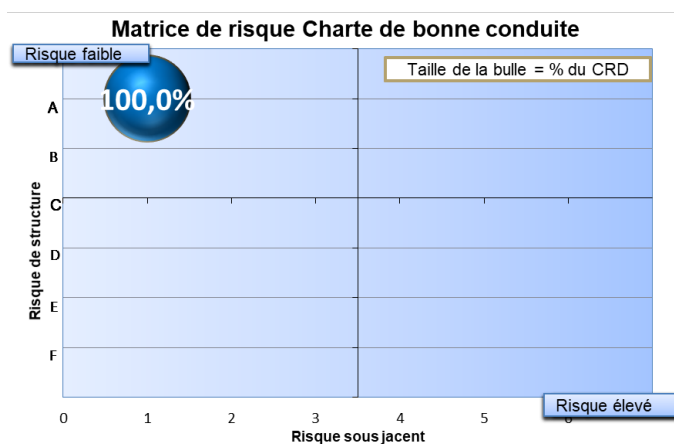
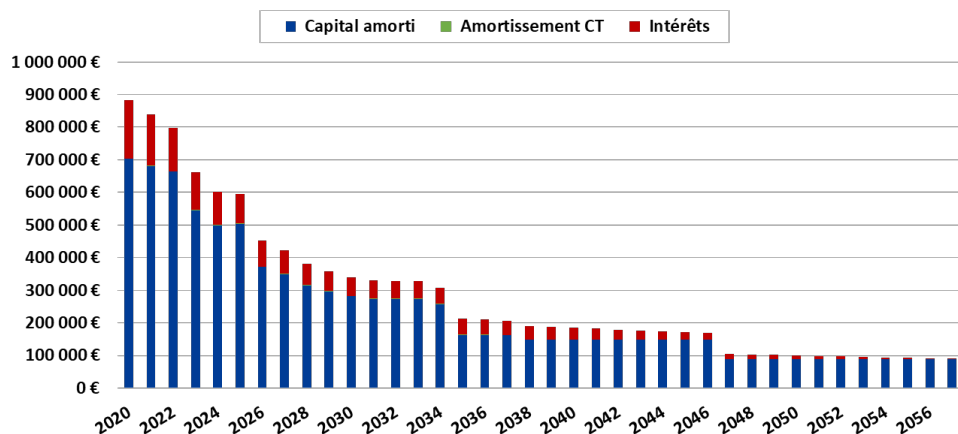
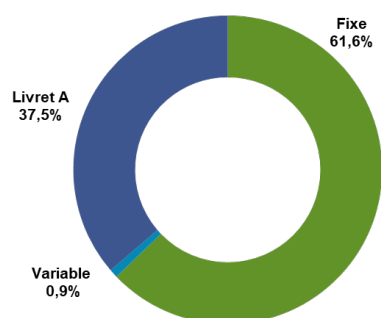


Opportunités de renégociations :

					Refinancement à taux fixe		
Réf.	CRD Durée résiduelle	Date de RA Préavis	Index actuel	IRA Point de base	Taux d'équilibre	Taux fixe de refinancement	Gain
588	847 572 €	05/12/2020	(Euribor 03M + 0,77%)- Floor -0,313% sur Euribor 3 mois	0 €	1,05%	0,55%	47 000 €
	21 ans	30/11/2020	Taux min : 0,457% Equivalent à un taux fixe 1,05%	940 €			
302	2 576 630 €	15/09/2021	Euribor 12M non flooré + 0,80%	2 807 € (3 mois d'intérêts)	0,62%	0,44%	42 200 €
	15 ans	15/06/2021	Equivalent à un taux fixe de 0,64%	2 348 €			

Pour l'eau potable :

Caractéristiques de la dette au :	15/09/2020	31/12/2019	Ecart
Votre dette est de	8 578 300 €	9 032 188 €	- 453 888 €
Son taux moyen s'élève à	1,93%	2,01%	- 8 points de base
Sa durée résiduelle moyenne est de	22 ans et 11 mois	22 ans et 10 mois	+ 1 mois
Sa durée de vie moyenne est de	11 ans et 11 mois	11 ans et 11 mois	-



Pour la micro-centrale :

Caractéristiques de la dette au :	15/09/2020	31/12/2019	Ecart
Votre dette est de	423 000 €	434 750 €	- 11 750 €
Son taux moyen s'élève à	1,25%	1,50%	- 0,25%
Sa durée résiduelle moyenne est de	35 ans et 4 mois	36 ans et 1 mois	- 9 mois
Sa durée de vie moyenne est de	18 ans et 2 mois	18 ans et 6 mois	- 4 mois

➤ Les achats

Pour 2020, voici un compte rendu en quelques chiffres. Et pour 2021 les projets de cette activité fondamentale qui est la fonction achat.

- Environ 12 CAO par an
- Publication de 100 marchés publics par an en moyenne, avec passage en CAO pour ceux estimés à plus de 89 000 € HT
- 200 actes d'exécution (sous-traitance et avenants) en 2019 et 117 pour 2020 à ce jour.
- 305 accords-cadres à bons de commande en cours d'exécution en 2020

Pour 2021 : création d'un Poste au Service Achats afin de réaliser, dans un premier temps un diagnostic complet et un programme d'optimisation des achats.

Plus précisément, cette personne devra :

- Aller à la rencontre des Centres et des Services pour recueillir leurs remarques sur les marchés publics et leur exécution,
- Réaliser un diagnostic sur la base du tableau de recensement des marchés de fournitures et services, mettre en évidence les redondances potentielles,
- Analyser le tissu économique de la Haute-Garonne, afin d'identifier les ressources et contraintes relatives à l'accès aux consultations lancées par Réseau31,
- Réaliser un bilan sur les marchés publics de fournitures et services, six mois avant leur relance

➤ La facturation

Actions 2020.

- La nouveauté la plus notable pour cette année 2020 est la mise en place de la facture unique sur la commune de REVEL (eau + assainissement sur la même facture), ainsi que la mensualisation de la facture unique sur cette même commune.
- Comme prévu, la mensualisation des factures d'eau potable sur la commune de LA SALVETAT est opérationnelle, nous en sommes à l'étape de l'envoi des échéanciers aux abonnés.
- Le déploiement de la mensualisation des factures d'eau sur la commune de GRENADE est opérationnel. Pour la commune de VILLEMUR il est en cours.
- -L'article 201 de la loi n°2018-1317 du 28-12-2018 de finances pour 2019 à confier à des prestataires externes les opérations d'encaissement en numéraires, le réseau des buralistes a été retenu pour mener cette mission. Ainsi, les factures munies d'un datamatrix (QR Code) et de la mention invitant l'utilisateur à se rendre chez un buraliste agréé pour régler sa facture en numéraire sont éligible au dispositif. A cet égard, les premières factures munies d'un datamatrix viennent d'être adressées aux abonnés.

Actions à mener en 2021.

Développement à court terme de l'édition des factures par l'éditique du PES ASASP ORMC, c'est-à-dire l'édition des factures par la DGFIP du centre de MEZIEUX. Nos éditeurs de factures INCOM et JVS sont accrédités, cette évolution est prévue pour la fin d'année ou début 2020. Dès lors, nous ne serons plus tributaires des aléas liés à l'édition.

➤ Le développement de l'hydroélectricité et des énergies renouvelables

L'hydroélectricité sur le système Saint-Martory c'est :

- ⇒ Une centrale hydroélectrique en fonctionnement (350kw) sur la commune de Mondavezan lieu-dit Sierp depuis février 2020 après plus de 2 ans de procédure et travaux suite à sa destruction par incendie.
- ⇒ Deux projets en cours
 - Une mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une centrale hydroélectrique sur le Fond de Louge (commune de Le Fousseret) pour une mise en service fin 2021: opération à double objectifs :

- une meilleure exploitation du canal avec une nouvelle réalimentation vers la louge pour un soutien d'étiage maîtrisé,
- l'exploitation cinétique de cette réalimentation avec la construction d'une centrale hydroélectrique (70 kw)
- Une mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une seconde usine hydroélectrique sur la commune du Fousseret (318 kw) au lieu-dit Mourlens pour une mise en service en 2022

⇒ Sur le potentiel à développer :

- Des projets en cours sur 5 nouveaux sites sur les communes de Mondavezan, Bérat, Lherm et Muret
- La reprise de la centrale hydroélectrique de Labastidette

A court et moyen terme :

- 6,3 millions d'investissement pour 5 sites sur 7 dans un premier temps
- Passer d'un potentiel actuel de 1,5 MW (production annuelle : 8,8 GWh) vers un potentiel optimisé de 2,7 MW (production annuelle : 15,6 GWh) soit une **une production d'énergie verte quasiment doublée**
- **Passer d'un budget de 200k€ à un budget de 1.9 M€** et faire de l'hydroélectricité un contributeur direct des investissements du système de Saint Martory



Le recrutement d'un technicien « maîtrise d'œuvre » spécialisé en hydroélectricité est en cours. Il aura en charge le suivi de travaux de ces projets.

L'hydroélectricité s'est également 2 projets de microcentrales sur le réseau d'eau potable :

- La mise en place d'une microcentrale via un pompage inversé sur le réservoir de Baziege pour une production de 15 Kw (permis de construire obtenu et consultation des entreprises en cours) ;
- Un projet de microcentrale sur un réseau d'eau potable à Montauban de Luchon pour une production de 45 Kw (études d'avant-projet réalisée)

Ce savoir-faire dans l'hydroélectricité fait de RESEAU₃₁ un acteur complet sur le grande et petit cycle de l'eau.

D'autres projets d'énergies renouvelables sont également à l'étude :

- Etude de développement de centrales photovoltaïques pour de l'autoconsommation ou de l'injection ;
- Projet d'hangar photovoltaïque à Mondavezan ;
- Projet de méthanisation pour une gestion des boues optimisées ;

L'ensemble de ces projets font de RESEAU31 un acteur de territoire engagé dans la transition énergétique.

➡ Le plan de relance du gouvernement et les mesures spéciales pour l'eau et l'assainissement

Quelques mesures sont mises en places qui peuvent concerner Réseau31 :

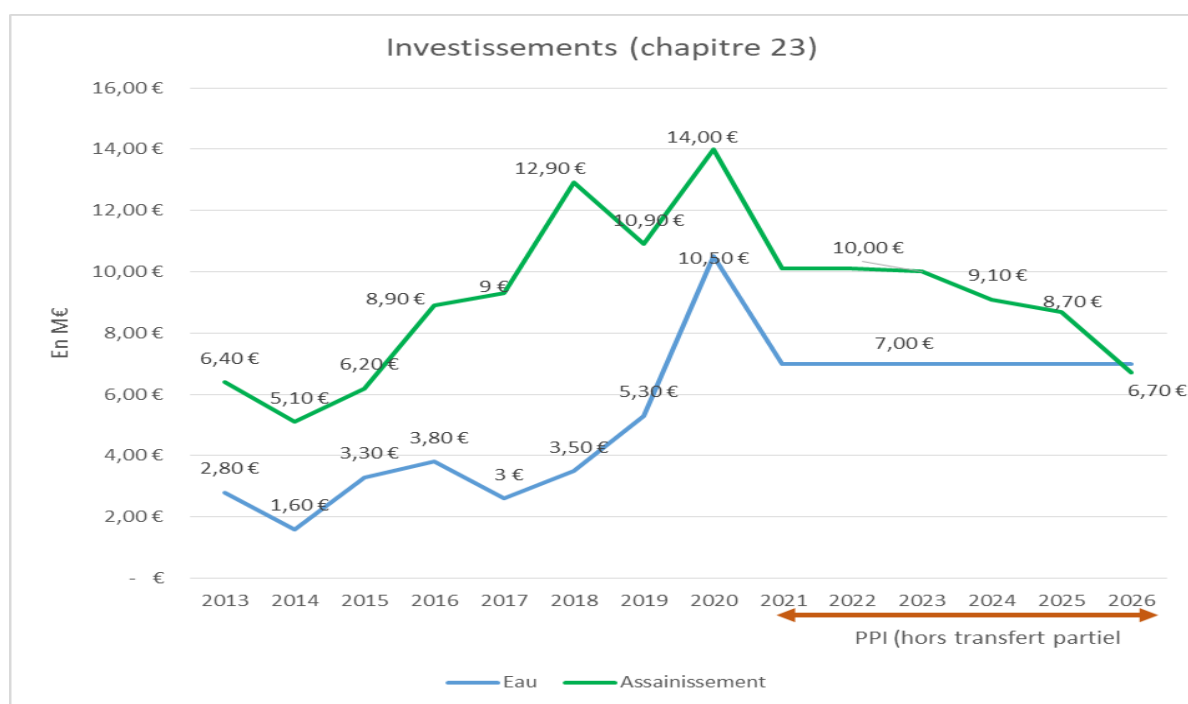
- Baisse de la marge sur les emprunts avec la Banque des Territoires (vu supra)
- Aide pour le traitement des boues au vu de l'important surcoût engendré par la période de crise sanitaire
- Rénovation et réhabilitation des réseaux eau et assainissement

2. Mise en place du PPI assainissement et finalisation de celui de l'eau potable

En 2020, les schémas d'eau et d'assainissement ont été présentés à l'ensemble des élus en Commissions Territoriales afin d'en extraire une hiérarchisation des opérations à réaliser à l'échelle des Communes, des CT et ensuite du périmètre de Réseau31. Ce travail conséquent a mobilisé l'ensemble des services de notre structure et également l'ensemble des élus du territoire. Le fruit de ce travail est inscrit pour l'assainissement dans un PPI (plan pluriannuel d'investissement) dans le cadre global d'une prospective financière de 2019 à 2026. En ce qui concerne l'eau potable, la hiérarchisation s'effectuera en 2021.

Cet important travail de la part des élus et des services de Réseau31, permet d'avoir des axes budgétaires cadrés pour 2021, aussi bien en dépenses qu'en recettes.

La politique d'investissement très active va se poursuivre dans le cadre du PPI mais également de la prospective basée sur les recettes au abonnés avec l'intégration du tarif unique.



➡ Assainissement

Le tarif unique décidé pour l'assainissement des eaux usées :

- Tarif EU 1,70 €HT/m3 soit 204 €HT/abonné objectif cible à 2022
- PFAC votée en 2013

RESEAU31	7 M€
Revel	0,21 M€
CCBA	1,66 M€
Total	8,87 M€/an

Hypothèses de travail pour un PPI équilibré :

- un taux de subvention moyen de 25% ➔ 28,2%
- des emprunts pour 50 % sur les stations d'épuration et les branchements et 60 à 75 % sur les réseaux

Des recettes en baisse :

AEAG impact du 111ème programme sur les opérations engagées	- 1,0 M€
AEAG prime à l'épuration 2019 - 2022	- 0,4 M€
AEAG inéligibilité des STEP DERU Salies du Salat & Valcabrère	- 0,7 M€

Des dépenses en hausse :

Electricité	+0,3 / -0,3 M€
Produits chimiques et consommables	+5%/a

Investissements courants :

- Besoins liés à l'exploitation des installations (renouvellement, modernisation, optimisation, unités de dépotage) pour 0,56 M€HT
 - Réhabilitation ou renouvellement des réseaux non-programmables pour 0,4 M€HT hypothèse d'un taux de 0,2% soit 16% du besoin financier
 - Diagnostics de réseaux et amélioration de la connaissance pour 0,1 M€HT
 - Acquisition de véhicules ➔ amortissement
- Proposition d'une enveloppe annuelle de 1 M€HT soit 14%
- Extensions de réseaux non-programmables destinés à la desserte de nouvelles zones d'activités ou d'habitat 0,34 M€HT/an (base 2019)

Elaboration du PPI 2020-2026

Un besoin global de 860 opérations :

Cette enveloppe inclut les nouveaux adhérents :

- CCBA : Réalisation du PPI établie dans le cadre du schéma directeur
- Revel, Pouy de Touges, Caraman, Lagarde, Layrac sur Tarn

Total Schémas	Demande CT	Réhab	Déjà décidé	Capacité à venir
157 M€	82 M€	9.4 M€	11.6 €	42.4 M€

Transferts partiels exclus de l'enveloppe (Nailloux, St Léon, Vallègue, Montgaillard, Lherm, St Lys, Fronton)

➔ Eau potable

Le recensement des besoins pour l'ensemble des collectivités adhérentes en transfert total est désormais terminé. Il sera présenté en CT afin d'adopter la même procédure que pour l'assainissement collectif. La hiérarchisation des opérations dans le cadre de la prospective ci-jointe permettra d'arrêter les opérations à effectuer entre 2020 et 2026.

➔ Les prospectives financières

Les investissements intégrés dans la prospective, sont financés par 30 % de subvention (en moyenne) et 50 à 70 % d'emprunt. Lorsque les subventions sont supérieures, cela libère des marges de manœuvre pour ajouter de nouvelles opérations. De fait, la prospective est en évolution permanente au gré des décisions et des choix d'investissements.

Ce pilotage par la prospective et un plan pluriannuel d'investissement s'inscrit totalement dans une nouvelle gouvernance qui implique les élus des territoires.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	CA	CA	BP + DM ₂		Tarif unique				
RECETTES									
013 Atténuation de charges	478 789 €	409 228 €	470 500 €	470 500 €	470 500 €	470 500 €	470 500 €	470 500 €	470 500 €
70 Ventes (hors redevances Agence)	12 767 656 €	16 881 035 €	15 803 967 €	16 794 350 €	17 023 440 €	17 305 110 €	17 598 460 €	17 890 630 €	18 194 720 €
71 Subventions	25 992 €	19 700 €	15 420 €	12 000 €	9 780 €	7 620 €	5 820 €	4 860 €	3 923 €
75 Autres produits de gestion courante	6 265 640 €	6 646 760 €	6 674 500 €	6 748 539 €	6 841 350 €	6 880 404 €	6 947 352 €	7 014 990 €	7 085 140 €
76 Produits financiers	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
77 Produits exceptionnels	655 596 €	350 354 €	260 875 €	50 000 €	50 000 €	51 010 €	51 530 €	52 050 €	52 580 €
78 Reprise sur provision et dépréciation	- €	2 084 950 €	88 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Total recettes réelles de fonctionnement (r)	20 193 674 €	26 191 828 €	23 322 262 €	24 075 189 €	24 368 356 €	24 714 644 €	25 073 662 €	25 433 030 €	25 806 863 €
Opérations d'ordre entre sections	215 685 €	350 405 €	11 36 850 €	586 850 €	586 850 €	586 850 €	586 850 €	586 850 €	586 850 €
TOTAL RECETTES	20 409 360 €	26 342 334 €	24 462 039 €	24 662 039 €	24 955 206 €	25 301 494 €	25 660 512 €	26 019 880 €	26 393 713 €

DEPENSES									
011 Charges à caractère général	7 963 456 €	8 548 021 €	9 768 129 €	9 884 280 €	10 002 200 €	10 121 910 €	10 243 450 €	10 366 820 €	10 492 050 €
012 Charges de personnel	5 493 673 €	5 311 105 €	6 028 949 €	6 727 500 €	6 828 000 €	6 930 010 €	7 033 550 €	7 138 650 €	7 245 320 €
014 Atténuation de recettes (AEAG)	1 784 568 €	1 647 918 €	2 199 054 €	2 221 050 €	2 243 270 €	2 265 710 €	2 288 370 €	2 311 260 €	2 334 380 €
65 Autres charges de gestion courante	1 063 855 €	1 025 022 €	1 588 349 €	1 603 260 €	1 618 320 €	1 633 530 €	1 648 890 €	1 664 400 €	1 680 070 €
66 Intérêts de la dette	283 206 €	316 672 €	335 200 €	336 742 €	341 135 €	354 531 €	370 851 €	387 617 €	404 295 €
67 Charges exceptionnelles	418 581 €	1 213 425 €	437 523 €	235 530 €	236 530 €	237 540 €	238 560 €	239 590 €	239 590 €
Total dépenses réelles de fonctionnement (d)	17 007 339 €	18 062 165 €	20 855 204 €	21 008 362 €	21 269 455 €	21 543 231 €	21 823 671 €	22 108 337 €	22 395 705 €
042 Opérations d'ordre entre sections	2 286 992 €	899 835 €	3 664 162 €	3 664 170 €	3 815 490 €	3 966 920 €	4 118 460 €	4 270 110 €	4 421 870 €
TOTAL DEPENSES	19 294 330 €	18 961 998 €	24 519 366 €	24 672 532 €	25 084 945 €	25 510 151 €	25 942 131 €	26 378 447 €	26 817 575 €

Épargne brute (r-d)	3 186 336 €	8 129 664 €	2 467 068 €	3 066 827 €	3 098 901 €	3 171 413 €	3 249 991 €	3 324 693 €	3 411 157 €
TOTAL INTÉRÊTS DE LA DETTE (l)	283 206 €	286 300 €	316 672 €	353 200 €	336 742 €	341 135 €	354 531 €	370 851 €	387 617 €
Épargne de gestion courante (r-d+l)	3 469 541 €	7 843 364 €	2 150 386 €	2 713 627 €	2 762 159 €	2 830 278 €	2 895 460 €	2 953 842 €	3 023 540 €

TOTAL REMBOURSEMENT CAPITAL (C)	1 131 140 €	1 117 493 €	1 093 700 €	1 009 542 €	1 023 023 €	982 632 €	980 531 €	1 034 115 €	966 707 €
Épargne nette (r-d-C)	2 055 196 €	7 012 174 €	1 373 358 €	2 057 285 €	2 073 878 €	2 188 781 €	2 269 461 €	2 290 577 €	2 444 450 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT									
10 Dotations - Reserves	497 507 €	1 964 788 €	5 647 326 €	1 052 581 €	1 050 940 €	1 044 505 €	1 025 222 €	1 024 249 €	19 011 €
13 Subventions d'équipements	630 000 €	548 240 €	1 560 010 €	1 500 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €
16 Emprunts	1 800 000 €	12 755 €	6 494 500 €	21 20 400 €	2 650 500 €	2 650 500 €	2 650 500 €	2 650 500 €	2 650 500 €
23 Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
27 Autres immobilisations financières	- €	26 648 €	183 583 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Total recettes réelles d'investissement	2 927 507 €	2 552 433 €	13 885 419 €	4 672 981 €	5 204 440 €	5 195 005 €	5 175 725 €	5 174 749 €	4 169 511 €
021 Virement section d'exploitation	- €	- €	7 038 466 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
4582 Opérations comptes de tiers	189 770 €	4 940 €	65 890 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
040 Opérations patrimoniales	- €	899 835 €	400 000 €	185 850 €	185 850 €	185 850 €	185 850 €	185 850 €	185 850 €
041 Dotations aux amortissements	2 286 992 €	- €	3 664 162 €	3 664 170 €	3 815 490 €	3 966 920 €	4 118 460 €	4 270 110 €	4 421 870 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	5 404 269 €	3 457 308 €	25 053 937 €	8 553 001 €	9 202 780 €	9 347 775 €	9 480 032 €	9 630 709 €	8 777 231 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT									
10 Dotations - Reserves	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
13 Subventions d'équipements	- €	106 048 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
16 Remboursement capital de la dette	1 131 140 €	1 117 493 €	1 093 700 €	1 009 542 €	1 023 023 €	982 632 €	980 531 €	1 034 115 €	966 707 €
20-23 Dépenses d'équipements	6 462 000 €	8 133 837 €	14 252 428 €	7 010 560 €	7 012 160 €	7 013 790 €	7 015 450 €	7 017 140 €	7 018 870 €
27 Autres immobilisations financières	189 770 €	70 851 €	- €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €
Total dépenses réelles d'investissement	7 782 910 €	9 428 128 €	15 346 128 €	8 050 102 €	8 065 183 €	8 026 422 €	8 025 981 €	8 081 255 €	8 015 577 €
040 Opérations d'ordre entre sections	215 685 €	350 405 €	11 36 850 €	210 000 €	210 000 €	210 000 €	210 000 €	210 000 €	210 000 €
041 Opérations d'ordre entre sections	- €	7 570 €	400 000 €	185 850 €	185 850 €	185 850 €	185 850 €	185 850 €	185 850 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7 998 595 €	9 486 303 €	16 882 978 €	8 445 952 €	8 461 033 €	8 422 272 €	8 421 831 €	8 477 105 €	8 411 427 €

Op₄ inv
+ régie +
schémas
+ matériel

Hypothèses de travail : Subventions 25 % des inv Emprunt 4,0 % de l'auto-financement Tarifs + 3 % Pas de baisse vente eau SAGE En 2020 baisse des recettes COVID-19	Attention : les transferts partiels sont inclus jusqu'en 2020 les annués ne sont pas retraités des transferts partiels	Excédent global en 2019 de 5 M€ Réinjecté 1 M€ tous les ans PPI : 6 M€ par an
--	--	---

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	CA	BP + DM1	Fin aide CD	Tarif unique				
RECETTES								
033 Atténuation de charges	12 911 €	18 200 €	18 200 €	18 200 €	18 200 €	18 200 €	18 200 €	18 200 €
70 Ventes (hors redevances Agence)	20 488 282 €	20 950 057 €	22 549 010 €	22 905 780 €	23 268 750 €	23 638 020 €	24 013 710 €	24 395 950 €
74 Subventions	901 555 €	942 448 €	880 248 €	868 396 €	870 826 €	875 588 €	882 320 €	1 033 705 €
75 Autres produits de gestion courante	2 423 242 €	1 973 500 €	1 900 000 €	1 926 000 €	1 979 220 €	1 979 220 €	2 006 450 €	2 034 100 €
76 Produits financiers	293 090 €	157 759 €	157 760 €	157 760 €	157 760 €	157 760 €	157 760 €	157 760 €
77 Produits exceptionnels	1 787 313 €	430 920 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
Total recettes réelles de fonctionnement (r)	25 906 394 €	24 472 884 €	25 555 218 €	25 926 136 €	26 317 936 €	26 718 788 €	27 098 440 €	27 689 715 €
Opérations d'ordre entre sections	3 188 131 €	2 277 100 €	700 000 €	700 000 €	700 000 €	700 000 €	700 000 €	700 000 €
TOTAL RECETTES	29 094 525 €	26 749 984 €	26 255 218 €	26 626 136 €	27 017 936 €	27 418 788 €	27 798 440 €	28 389 715 €

DEPENSES								
011 Charges à caractère général	6 668 690 €	8 981 509 €	8 339 770 €	8 449 670 €	8 561 150 €	8 674 290 €	8 789 050 €	8 905 490 €
012 Charges de personnel	5 228 097 €	5 977 477 €	6 378 907 €	6 442 300 €	6 506 530 €	6 571 610 €	6 637 340 €	6 703 730 €
014 Atténuation de recettes (AEAG)	1 743 369 €	1 700 370 €	2 172 550 €	2 394 280 €	2 216 230 €	2 238 400 €	2 260 790 €	2 283 400 €
65 Autres charges de gestion courante	317 077 €	941 250 €	235 570 €	236 960 €	238 470 €	240 010 €	241 570 €	243 150 €
66 Intérêts de la dette	1 803 952 €	2 018 598 €	1 783 012 €	1 722 211 €	1 671 706 €	1 633 504 €	1 579 364 €	1 533 127 €
67 Charges exceptionnelles	862 416 €	445 000 €	160 100 €	155 701 €	151 563 €	147 676 €	144 020 €	140 585 €
Total dépenses réelles de fonctionnement (d)	16 623 602 €	20 664 204 €	19 560 209 €	19 200 912 €	19 345 649 €	19 505 430 €	19 652 134 €	19 809 482 €
Opérations d'ordre entre sections	10 879 833 €	8 802 405 €	6 186 850 €	5 388 719 €	5 670 606 €	5 972 512 €	6 194 437 €	6 196 381 €
TOTAL DEPENSES	27 503 435 €	28 866 609 €	25 747 059 €	24 589 631 €	25 016 255 €	25 478 002 €	25 846 571 €	26 005 863 €

Epargne brute (r-d)	9 282 792 €	4 408 680 €	6 486 008 €	6 725 214 €	6 972 287 €	7 213 299 €	7 446 306 €	7 880 234 €
TOTAL INTÉRÊTS DE LA DETTE (I)	1 803 952 €	2 018 598 €	1 783 012 €	1 722 211 €	1 671 706 €	1 633 504 €	1 579 364 €	1 533 127 €

Epargne de gestion courante (r-d+I)	11 086 743 €	6 427 278 €	8 269 021 €	8 447 425 €	8 643 993 €	8 846 802 €	9 025 670 €	9 413 360 €
TOTAL REMBOURSEMENT CAPITAL (C)	4 408 267 €	4 249 731 €	4 132 807 €	4 128 595 €	4 104 359 €	4 154 199 €	4 048 581 €	4 008 696 €

Epargne nette (r-d-C)	4 874 524 €	159 949 €	2 353 201 €	2 596 519 €	2 867 928 €	3 059 099 €	3 397 725 €	3 871 538 €
------------------------------	-------------	-----------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT								
10 Dotations - Reserves	10 812 756 €	326 810 €	256 098 €	250 388 €	194 378 €	178 046 €	166 566 €	70 710 €
13 Subventions d'équipements	5 640 295 €	6 261 427 €	3 374 514 €	2 852 714 €	2 406 152 €	2 487 416 €	2 100 285 €	1 408 718 €
16 Emprunts	4 832 000 €	5 354 000 €	4 944 809 €	5 459 142 €	5 800 681 €	4 838 317 €	5 050 810 €	4 111 234 €
23 Immobilisations en cours	1 314 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
27 Autres immobilisations financières	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Total recettes réelles d'investissement	21 286 364 €	11 942 237 €	8 375 421 €	8 562 244 €	8 401 211 €	7 523 778 €	7 317 660 €	5 590 702 €
021 Virement section d'exploitation	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
023 Virement section d'exploitation	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
040 Opérations d'ordre entre sections	10 573 033 €	8 617 405 €	6 000 000 €	5 200 000 €	5 480 000 €	5 780 000 €	6 000 000 €	6 000 000 €
041 Opérations patrimoniales	257 836 €	200 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	32 117 234 €	20 759 642 €	14 375 421 €	13 762 244 €	13 881 211 €	13 303 778 €	13 317 660 €	11 590 702 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT								
10 Dotations - Reserves	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
16 Remboursement capital de la dette	4 408 267 €	4 249 731 €	4 132 807 €	4 128 695 €	4 104 359 €	4 154 199 €	4 048 581 €	4 008 696 €
20 Immobilisations incorporelles	316 790 €	440 000 €	383 800 €	387 610 €	391 520 €	395 440 €	399 400 €	403 400 €
21 Immobilisations corporelles	1 273 614 €	3 126 085 €	1 400 000 €	1 200 000 €	1 200 000 €	1 550 000 €	1 555 250 €	1 560 580 €
23 Immobilisations en cours	10 921 738 €	15 034 221 €	10 136 817 €	10 192 435 €	10 012 371 €	9 151 612 €	8 744 078 €	6 760 712 €
Total dépenses réelles d'investissement	16 930 410 €	22 850 037 €	16 053 424 €	15 908 770 €	15 708 250 €	15 251 250 €	14 747 310 €	12 733 388 €
041 Opérations d'ordre de transfert entre sections	496 261 €	2 149 100 €	700 000 €	700 000 €	700 000 €	700 000 €	700 000 €	700 000 €
041 Opérations patrimoniales	257 836 €	200 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	17 684 507 €	25 199 137 €	16 753 424 €	16 608 770 €	16 408 250 €	15 951 252 €	15 447 310 €	13 433 388 €

Hypothèses de travail :
Avec les nouveaux adhérents et le PPI
Subventions réelles (11ème programme)
Ajouté en 2020 : 1 M€ rattrapage facturation
Baisse taxe électricité -17,5k€
Augmentation recettes abonnés : 1%
Pas de baisse de la PFAC
Baisse prime épuratoire 400 k€ à compter de 2019

Emprunts :
Sur les opérations sup à 50 k
De 50 % pour step et 60 à 75 % pour rése aux
De 0 à 50 % pour les branchements (0€ en 2020)

Travaux :
PPI 166,5 M€ (dont 1,34 M€ de trax réhab et extensions)
1,2 M€ de branchements

2023	2024	2025
------	------	------